

J
A
N
V
I
E
R

2
0
1
5

VILLE DE

Leon

Magazine d'informations municipales

DOSSIER
Les aménagements
du bord du Lac



Léonnaises, Léonnais,

Je vous présente au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal nos meilleurs vœux pour cette année 2015.

2014 fût pour moi une année d'une rare intensité, tant sur le plan émotionnel que sur le plan professionnel et familial. Dès notre installation, nous avons débuté la rénovation et la sécurisation des bâtiments communaux. Nos aînés peuvent maintenant se réunir au club des retraités dans une salle plus confortable et qui garde toute sa convivialité. Les clôtures de l'école de nos enfants ont été sécurisées.

Les membres de la commission petite enfance ont su résoudre en quelques mois le problème des TAP (*Temps activités périscolaires*), malgré toutes ses ambiguïtés. La modification des horaires permet de proposer des activités nouvelles telles que l'éveil musical, le judo, la création manuelle. L'aide aux devoirs mise en place depuis la rentrée, rencontre un franc succès.

Un grand merci à tous ces bénévoles qui s'impliquent avec passion dans toutes ces activités.

Nous avons établi un état des lieux des biens communaux (*bâtiments, routes, chemins, forêt, enfouissement réseaux*). De réelles améliorations suivront dans l'année.

L'établissement de l'audit financier par le Percepteur au 31 décembre 2013 (voir la synthèse dans ce bulletin p 9) nous a permis de bien cibler les finances communales.

Nous avons renégocié plusieurs contrats (*Gaz, photocopieur, Orange*). Certaines recettes oubliées en 2013, comme les remboursements des salaires des Maîtres-Nageurs Sauveteurs par la communauté des communes (15000€) et la participation de la commune de Saint-Michel-Escalus pour leurs enfants scolarisés à Léon (6000€) ont été régularisées. Suite à la rédaction et à l'acceptation du Projet Educatif Territorial de Léon, une subvention supplémentaire est attendue en cours d'année.

L'ancienneté des véhicules nécessitait de trop nombreuses réparations, nous avons opté pour l'achat de 4 véhicules. (*Voir p 4 de ce bulletin*). Un véhicule frigorifique destiné à la distribution des plateaux repas est venu compléter ce parc afin d'assurer la chaîne du froid. Je remercie chaleureusement tous les partenaires Léonnais qui ont permis cette acquisition.

L'année 2015 sera pour nous et par obligation au vu de l'audit financier, une année d'étude avec le plan de référence (*cela fera l'objet d'un prochain dossier du bulletin*). Il va permettre d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement pour les 10 prochaines années (*plan de circulation et de sécurisation des rues, aménagement du centre bourg et des entrées de village*). Au moins 2 réunions publiques ouvertes à tous seront programmées pour recueillir vos avis.

J'ai également, avec l'aide du centre de gestion et en concertation avec les chefs de service, réorganisé les horaires de travail et les habitudes des agents municipaux. Je tiens à les remercier d'avoir accepté cette nouvelle organisation.

Les décisions d'un conseil municipal relèvent, pour la plupart d'entre elles, d'une obligation légale; mais à elles seules, elles ne permettraient pas de résoudre tous les problèmes, de répondre à tous les besoins des habitants. Aussi, je tiens à saluer les efforts accomplis par nos associations, pour relayer ces initiatives et compléter l'action municipale. Et je veux souligner le dévouement de tous ceux qui agissent bénévolement au service de la vie associative Léonnaise.

Une nouvelle association «EXPRESSION CITOYENNE LEONNAISE» a vu le jour dans notre village. J'espère seulement qu'elle ne dissimule pas une cellule de parti. La campagne électorale est terminée et comme dans toutes les élections, il faut savoir gagner mais aussi accepter la défaite (*nous l'avons démontré en 2008*).

Si elle veut aider les Léonnais comme elle le prétend, ce n'est pas en polémiquant qu'elle les rassemblera. La courbe de ses adhésions risque d'être désespérément plane. En lisant ce lien-info, ma première pensée a été : « Fais ce que je te dis, ne fais pas ce que j'ai fait. ». Et si les membres de cette association souhaitent vraiment une vie harmonieuse à Léon comme ils l'écrivent, qu'ils nous laissent travailler, car pour l'essentiel, il s'agit encore et toujours pour une municipalité de répondre aux attentes et aux besoins de ses habitants. Quant à ma façon de gérer la commune, je persiste à dire qu'elle se gère comme une entreprise, et au vu du résultat de l'audit financier, je pense qu'il n'y a pas de leçon à donner.

Toutefois, une erreur ou un mensonge se doit d'être démasqué avant qu'on en fasse une exactitude. Mon devoir de Maire est de vous dire la vérité et je vous dirai toujours la vérité en toute sincérité. Vous avez décidé de me faire confiance, avec l'aide de toute mon équipe, je saurais vous le démontrer.

Bonne et heureuse année à tous.

Votre Maire : *Jean MORA*

SOMMAIRE :

p 2 : Edito

p 3, 4, 5 et 6 : A la Une

p 7 : Bilan des fêtes

p 8 : Débroussaillage et SITCOM

Pages centrales : C.R Conseils Municipaux

p 9 et 10 : Synthèse de l'Audit financier

p 11 : La saison culturelle

p 12 et 13 : Aménagement du Lac

p 14 et 15 : 2014 Léon vu autrement

p 16 : Naissances, mariages et décès à Léon

A la une ...

Téléthon 2014

Une belle mobilisation :
Les associations léonnaises et les
pompiers, en collaboration avec la
commune ont organisé spectacle, défis sportifs
et permis de récolter une jolie somme de
3518,20 €. Ce beau chèque a été remis à
l' Association Française de Myopathie.



Samedi 13 décembre, a eu lieu le **repas de fin d'année** organisé par le CCAS et la commune pour les personnes de plus de 70 ans

Dès midi, 150 de nos aînés se sont retrouvés pour un moment de convivialité. Le début du repas a été animé par la chorale Happy Song. Les doyens de l'assemblée Mme Alfreda Hénninot et Mr René Gracianette se sont vu remettre un cadeau et ont pris rendez vous pour l'année prochaine ce qui serait un gage de bonne santé. Les personnes n'ayant pu être présentes à ce repas ont eu la visite des membres du CCAS qui leur ont apporté un colis et transmis tous nos vœux pour ces fêtes de fin d'année.

Vendredi 19 décembre

Le père Noël est
passé par l'école
de Léon



les enfants de l'école
ont eu le plaisir de dé-
jeuner avec le père Noël. Ce



repas a été suivi d'un spectacle de magie et d'un goûter de Noël. L'APE,

la commune de Léon et le corps enseignant ont conclu de bien belle manière cette année 2014.

Le regard de nos enfants était déjà tourné vers le pied du sapin !!!

A la une ...

De nouveaux véhicules communaux



L'ancienneté des véhicules communaux nécessitait de nombreuses réparations. Un appel d'offres pour l'achat de véhicules a été lancé auprès de plusieurs concessionnaires landais et Renault PARENTIS a remporté le marché (offre la moins chère de 5000 €). La municipalité a opté pour l'achat de 4 véhicules : 2 pour les agents techniques (un ancien sera alloué au service entretien), 1 voiture pour le policier municipal (elle avait 17 ans), 1 camion benne qui peut être

conduit avec un simple permis VL et équipé de 2 caisses interchangeables (poubelles, feuilles, herbes). La commune est également équipée depuis fin décembre d'un véhicule frigorifique pour la distribution des plateaux repas. Il pourra être prêté aux associations suivant sa disponibilité. Un grand merci à tous les partenaires Léonnais qui ont permis cette acquisition.

FERMETURE DE L'OFFICE DE TOURISME ... ET TRANSFERT DE LA BILLETTERIE DU CENTRE CULTUREL

Jusqu'à début avril, l'office de tourisme fermera ses portes pour travaux.

En effet il va être entièrement rénové afin de permettre un meilleur accueil à nos touristes.

Le public sera accueilli à l'office de tourisme de Vielle-Saint-Girons toutefois en cas d'impossibilité pour vous déplacer vous pouvez téléphoner au 05 58 42 89 80. **Durant cette période la vente des billets des différents spectacles du Centre culturel se feront lors des séances de cinéma et le mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h au Centre Culturel ou par mail : centreculturel-leon@orange.fr ou au 06 15 20 92 77.**

Début avril, un bureau temporaire du tourisme ouvrira à Léon à côté de la Poste, place Jean-Baptiste Courtiau (salle de vote) et la vente des billets sera de nouveau confiée à l'Office de tourisme.

Cours d'informatique

Depuis janvier, les cours d'informatique organisés par **l'@mi** de la Communauté des communes Côte Landes Nature, ont lieu tous les mercredis à la salle des associations située à côté de la Mairie. Ainsi Mr Damien Aymard peut y accueillir beaucoup plus d'élèves.

Pour plus d'informations vous pouvez le contacter au 05 58 55 79 57 ou 06 69 08 05 60

Mail : ami@cc-cotelandesnature.fr ou consulter le site internet www.cc-cln.fr

Devenez Sapeurs Pompiers volontaires des Landes à Léon.

Nous lançons un appel à votre dévouement pour nous aider à porter assistance aux populations ainsi qu'aux biens de chacun d'entre nous. Si vous avez entre 17 et 50 ans, vous êtes désireux de rendre service à autrui, vous êtes disponible, vous avez la volonté de travailler pour la collectivité et la préservation des biens,



VENEZ NOUS REJOINDRE

L Lafargue : 06 72 50 19 79

P Doulet : 06 51 65 62 58

A la Une ...

Jeux intervillages

Le 29 octobre, 8 jeunes léonnais accompagnés de Sébastien NASSIET, le directeur du Centre de loisirs, ont participé à Saint-Julien-en Born aux jeux intervillages organisés par la Communauté des Communes Côte Landes Nature.

Ils ont terminé premier, ex aequo avec l'équipe de Saint-Julien-en-Born. Pour le classement final, l'équipe qui a remporté le plus d'épreuves s'est vu attribuer la plus haute marche sur le podium. Ainsi, Léon a terminé second.

Ces jeux ont vu s'affronter 6 équipes et les épreuves se sont déroulées de 11h à 17h sous un beau soleil et dans une bonne ambiance. Merci à nos jeunes léonnais qui ont participé : Pierrick, Ethan, Lucas, Maeva, Anaëlle, Eva, Emma, Maylie.



3^{ème} Remise des prix du concours de maisons fleuries

Le 17 octobre, Mr le Maire et les membres de l'Association Culture et Patrimoine ont remis les prix du 3^{ème} concours de maisons fleuries.

Un jury était composé des membres de l'association CPL, d'une élue Mme Thérèse DARRICAU, Mr Christophe DARRIEUX, responsable du service des espaces verts et de professionnels : Mrs BRASSENX et PONTNEAU.

9 candidats s'étaient inscrits dans les différentes catégories : maisons et jardins fleuris, fenêtres et balcons, airials, espace campagne et naturel, commerces et artisans.

La visite des différents jardins s'est déroulée le 25 juillet et les critères de classement ont été les suivants :

Aspect général - Environnement - Fleurissement et recherche de créativité - Diversité des choix des végétaux - Intégration du principe de développement durable.

(compost, économie d'eau, harmonie et contraste des couleurs, désherbage, propreté, netteté et entretien régulier).

Après un choix difficile, le palmarès 2014 est le suivant :

Aerial Espace campagne	1 ^{er} Prix :	ARRIUBERGE Isabelle	
Balcons et fenêtres	1 ^{er} prix :	DOURTHE LARRERRE Marie-Madeleine	
Maisons et jardins fleuris	1 ^{er} prix :	PRAT Jeannette	2 ^{ème} prix: BRASSENX Marcelle
	3 ^{ème} prix :	DAGES Bernadette	4 ^{ème} prix : TYACK Pierre Yves – MARCHAL Chantal
	5 ^{ème} prix :	ELIE René	6 ^{ème} prix : DELVART Isabelle
	7 ^{ème} prix :	CHAGNOT Annie	

Un prix complémentaire a été remis à **Isabelle et Emma Delvart**

pour leur participation assidue et surtout pour l'intégration du principe du développement durable dans leur façon de jardiner. Chaque lauréat s'est vu remettre un splendide Camélia, fourni par les Pétales d'Or. Les 3 premiers prix ont reçu un bon d'achat variant de 20 à 50 €. La soirée s'est achevée par le pot de l'amitié offert par l'Association CULTURE ET PATRIMOINE LEONNAIS.

Un grand merci à tous les participants qui contribuent à l'embellissement de notre beau village déjà classé Station Verte.



à noter

INAUGURATION

Dès la fin de la saison de chasse, la commune de Léon organisera l'inauguration de la maison de la chasse courant mars en collaboration avec l'A.C.C.A (Association Communale de Chasse Agréée)



A la une ...

LÉON EST
CHARLIE



Elections départementales 2015



Des élections départementales auront lieu les 22 et 29 Mars 2015. Elles remplacent les élections cantonales. L'assemblée qui dirige le département prend désormais le nom de Conseil Départemental en remplacement de la précédente appellation de Conseil Général. Les conseillers départementaux (en remplacement des anciens conseillers généraux) sont élus lors d'élections départementales. Ces élections ont désormais lieu tous les 6 ans pour l'intégralité des conseillers (les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans). Elles se dérouleront au scrutin majoritaire binominal à deux tours. Chaque circonscription électorale (le canton) élira deux conseillers départementaux titulaires, ce binôme sera obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Chaque titulaire aura son remplaçant du même sexe. La circonscription électorale des élections départementales reste le canton. Néanmoins, la carte des cantons a été redessinée afin de l'adapter aux réalités socio-démographiques. En ce qui nous concerne, le canton de Castets a été jumelé avec celui de Mimizan et forme ainsi le nouveau canton « Côte d'Argent ».



08 MARS 2015 : Installation obligatoire d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements.



La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 (Journal officiel du 10 mars 2010) rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements. C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore. Les pouvoirs publics recommandent un produit conforme à la norme NF EN 14604, mais le décret oblige l'installation d'un modèle normé CE.

Gare aux arnaques : Ne cédez pas au baratin des démarcheurs à domicile. C'est le nouvel Eldorado des démarcheurs à domicile ou par téléphone, l'obligation prochaine des détecteurs de fumée les rend imaginatifs. Ils se déguisent en sapeurs-pompiers, se présentent avec le titre de responsable sécurité incendie, se déclarent envoyés par la Mairie et même par le gouvernement, vous fixent rendez-vous par téléphone en vous promettant le pire si vous ne vous mettez pas d'urgence en règle avec la réglementation.

Aucune Mairie, aucune assurance, aucune mutuelle, aucun office HLM ou bailleur privé, aucun syndic n'ont mandaté de prestataires pour aller vendre des détecteurs de fumée à domicile. La seule bonne façon de s'équiper, c'est d'acheter en magasin ou sur Internet en optant pour un détecteur de fumée de marque NF.

Qui doit installer le détecteur de fumée ? Depuis la loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, c'est au propriétaire d'équiper le ou les logements qu'il met en location. Dans les locations en cours, le propriétaire bailleur est tenu de fournir le détecteur de fumée au locataire ou de lui en rembourser l'achat.

Qui doit l'entretenir ? C'est à l'occupant du logement, donc cette fois au locataire s'il s'agit d'un logement loué, d'entretenir le détecteur de fumée, de changer les piles et de le remplacer si besoin le jour où il ne fonctionne plus. Les seules exceptions concernent les locations saisonnières, les logements meublés, les logements de fonction et les foyers-logements. C'est alors au propriétaire d'entretenir le détecteur de fumée.

Une aide aux devoirs pour les enfants de l'école de Léon

Depuis la rentrée scolaire des vacances de la Toussaint, une aide aux devoirs a été mise en place suite à une demande des parents d'élèves pour les enfants restant en accueil périscolaire .

Des bénévoles ont accepté de venir encadrer les enfants au sein de l'école et ainsi disposent des salles de classe de l'école le mardi et le jeudi de 17h à 18h.

BILAN DE FESTàLOUN 2014

Les chiffres parlent, mais ne crient jamais : Jean Gabin, Film « Le Président » dialogue de M Audiard

On rêve avec des mots. Avec les chiffres, on compte. Purgatoire des innocents de Karine Giebel

Date	Type	Détails	Entrées	Sorties
12/07/2014	ORCHESTRES	ACDFé		920,00
13/07/2014	ORCHESTRES	DOUBLE DOSE		800,00
13/07/2014	ORCHESTRES	Sono mobile(2 jours) DISCO STAR		1 800,00
17/07/2014	DROITS TV	Droits TV TF1 foot		177,00
16/07/2014	POINT REPOS	2 soirées (victor Lima)		200,00
17/07/2014	MATERIEL	fanions bleus et blancs(Magemballfete)		392,50
18/07/2014	MATERIEL	THOUY		473,46
19/07/2014	MATERIEL	Chapiteaux de Chalosse		2 520,00
20/07/2014	BANDAS	Lous Mayouns		538,00
21/07/2014	BANDAS	les antibiotiq's		400,00
22/07/2014	SECURITE	APRS 2 nuits 01h-09h		1 131,42
13/07/2014	POINT REPOS	AMF (loc ethylotest)		30,00
DETAILS DEPENSES MAIRIE				
			Balance :	- 9382,38
Date	Type	Détails	Entrées	Sorties
13/07/2014	CONVENTION BARS	3x300 + 500 euros	1 400,00	
14/07/2014	FETE FORAINE	21x 7	147,00	
DETAILS RECETTES MAIRIE				
			Balance :	+ 1547

Soit 7835,38 € (9382,38 € moins 1547€ = 7835,38€)

Le jeudi 21 août 2014, Dominique LARTIGAU et la commission associative et culturelle avaient convié tous les acteurs de FESTALOUN. Devant une assemblée très attentive, le bilan de ces premières fêtes estivales a été développé en toute transparence (le bilan est consultable depuis cette date sur simple demande à l'accueil de la Mairie). 15 associations Léonnaises étaient ravies de constater qu'ensemble on pouvait assurer une bonne gestion avec le souci de l'intérêt général et faire des bénéfices. On peut apprendre à se connaître tout en s'amusant et en travaillant et au final percevoir un bénéfice jusqu'à 600€ pour la plupart des associations..

Comme le précisait Mr le Maire dans son édito du bulletin de septembre, c'est bien 7835,38€ qui ont été alloués à ce moment de partage et traditionnel que sont les fêtes estivales FestàLoun (on y retrouve les 2520€ de location de chapiteau, les animations musicales, le gardiennage, les fournitures diverses, etc).

Même erronés, les chiffres ... sont signe d'exactitude ... Citation de Jean-Claude Clari.

La réalité comptable, c'est non seulement des branchements électriques installés à l'aire de camping car et au bord du lac afin de le faire vivre l'été grâce à des scènes musicales par exemple, mais aussi la mise aux normes de tableaux non sécurisés laissés à l'abandon depuis des années (place de l'abbé Dulong).

Vu dans Léon : mission d'intérêt général

***Mieux vaut élaguer branches et feuilles une bonne fois pour toute ,
plutôt que de ramasser les feuilles sur le domaine public à de nombreuses reprises (gain de temps et de bon sens)***

Petit Rappel du Point 3 : compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2014 (voir pages centrales de ce bulletin)

3 – Divers : Madame LARTIGUE demande comment se fait-il que les employés communaux taillent des arbres chez des particuliers. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une maison dont le propriétaire est décédé et les enfants ont refusé l'héritage. Il convient donc de faire le nécessaire afin que les branches ne représentent pas un problème pour le domaine public.

Le débroussaillage : un devoir et une obligation

Quelques infos ...

Vous êtes propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti, cela vous concerne. Léon est classé à haut risque feu de forêt depuis 1992. La première action, afin de prévenir les incendies, est le débroussaillage. Cela consiste à réduire des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et à procéder à l'élagage donc couper les plantes herbacées, les arbustes, élaguer les branches basses et éliminer les végétaux ainsi coupés.

Pourquoi débroussailler ? L'objectif est de limiter la propagation du feu de forêt, diminuer son intensité et de faciliter la lutte en créant une zone moins conductrice entre la forêt et les habitations, en favorisant la discontinuité entre les arbres et entre le sous-bois et le branchage des arbres, afin de faciliter le passage des véhicules de pompiers.

Qui doit débroussailler ? Le débroussaillage et le maintien en état de débroussaillage incombent au propriétaire ou son ayant droit ou locataire. Si besoin, il peut être effectué sur les terrains voisins après en avoir informé le propriétaire.

Quel risque encourt-on ? Le non-respect de cette obligation peut donner lieu à une amende de 30€/m² et engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5000 € en cas de sinistre (art. 10 de la loi de la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004) . Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la DFCI : www.feudeforet.org



DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Les 27, 28, 29 et 30 Avril, de 10 h à 12 h Au hangar municipal Rue des Agréous

INFO SITCOM : Les déchets alimentaires : tous concernés

Chaque français jette en moyenne 79 kg de déchets alimentaires dont 25 % sont considérés comme du gaspillage alimentaire. 20 kg sont des aliments non consommés, dont 7 kg sont encore emballés (source ADEME). Ces déchets alimentaires encombrant inutilement nos poubelles et sont incinérés. Nous pouvons tous agir pour les réduire et faire des économies car ce sont environ 400 € par foyer qui partent inutilement en fumée !

Réduire nos déchets alimentaires : oui mais comment ?

Restes de repas à la poubelle, surconsommation, mauvaise gestion des dates limites de consommation..., font plus ou moins partie de notre quotidien. En mettant en place des astuces simples pour mieux consommer, mieux conserver ses aliments, mieux gérer ses repas et mieux gérer sa production, on peut réussir à limiter les déchets que nous jetons à la poubelle. Il faut toutefois préciser que certains déchets alimentaires n'ont pas d'autre choix que de finir à la poubelle comme notamment les épluchures, le marc de café, les coquilles d'œuf.

Pour ceux-là, une alternative à la poubelle existe : le compostage. En tas, en bac ou dans un « lombricomposteur », en fonction de son habitat, de la superficie de son jardin ou de la quantité de déchets, vous avez le choix de la méthode. Découvrez toutes ces astuces dans le guide « apprenons à bien gérer nos déchets alimentaires » .

Retrouvez-le en téléchargement sur www.sitcom40.fr

LES DÉCHETTERIES Pour Léon, la déchetterie la plus proche se situe à Vielle-St-Girons sur la route de Linxe. L'accès aux déchetteries est libre pour les particuliers et réglementé pour les professionnels s'acquittant de la redevance spéciale. Seuls les véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 T sont acceptés.

Liste des déchets que vous pouvez y déposer

- * Les déchets encombrants
- * Les végétaux
- * Les déchets de bois
- * Les pneus
- * Les huiles
- * Les déchets de soins
- * Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- * Les déchets dangereux
- * Les autres déchets ou produits récupérables

Tél du SITCOM : 05 58 72 03 94.

Liste des déchets qui ne sont pas acceptés :

- Les ordures ménagères (les sacs poubelles doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet).
- Les bâches agricoles.
- Les graisses de bacs à graisse.
- Les explosifs : fusées de détresse, munitions (cartouches), poudres, feux d'artifice, acide picrique (poudre ou liquide), obus.
- Les déchets issus d'opérations de désamiantage.
- Les déchets radioactifs.
- Les déchets psycho-émotionnels (cercueils, urnes funéraires)



Synthèse de l'audit financier

Comme prévu, un audit financier et fiscal a été réalisé par Monsieur le Percepteur Jean-Philippe BAZINET de la trésorerie de Castets et cela à titre gracieux. Il porte sur la période de 2011 à 2013. Cet audit se décompose en plusieurs chapitres :

1 – Présentation générale :

- La commune de LEON est située dans le canton de CASTETS, sa superficie est de 64 km² et sa population est de 1927 habitants au 31/12/2013.
- L'activité de la commune est principalement d'ordre touristique.
- Le nombre de foyers fiscaux est de 1212 et la part des résidences secondaires est de 47,8%, la moyenne du département est de 18.70%.
- Toutes les comparaisons qui vont suivre sont faites par rapport aux communes de la même strate de population 500 à 2000 habitants.

2 – Les recettes de fonctionnement :

- Le taux de recouvrement des recettes est supérieur aux prévisions.
- Les produits de fonctionnement de la commune sont en augmentation sur la période donnée + 12,48%.
- Ils représentent 1 506€/habitant contre 840€ pour le département et 730€ pour la région.
- Ce ratio élevé s'explique par le fait que la commune a une activité touristique importante.
- Les ressources fiscales représentent 51% des recettes soit 789€/ habitant contre 419€ pour le département et 382€ pour la région.
- Le produit des impôts locaux a évolué de 12.80% entre 2011/2013, en parti dû à une augmentation des bases d'imposition de 5% mais surtout à une hausse des taux d'imposition ménage voté en 2012.
- La DGF dotation globale de financement augmente de 8.28% de 2011/2013. Cela représente environ 24% des produits de fonctionnement.
- La DGF représente 374€/ habitant contre 195€ pour le département et 181€ pour la région.
- Les produits courants représentent 14% des recettes. Ils sont le résultat des facturations de la cantine, de la garderie, du centre de loisirs entre autre.
Ils sont en augmentation de 26% sur la période mais en régression entre 2012/2013.

3 – Les dépenses de fonctionnement :

- Ces charges sont conformes aux budgets.
- Les charges de fonctionnement ont augmentées de 3.4% de 2011 à 2012 et de 0.70% de 2012 à 2013.
 - L'un des plus gros postes pour les dépenses de fonctionnement est le poste des frais de salaires, il est en augmentation de 7.99% sur la période. Le poids très élevé des charges de personnel (très largement au dessus des moyennes départementales et nationales) s'explique par le développement des services rendus à la population tels que la garderie, le centre de loisirs, le tourisme entre autre.
 - Les charges financières (intérêts des emprunts) représentent 6.3% des charges de fonctionnement.
 - Les autres charges réelles augmentent de 13.69% entre 2012 et 2013.

4 – L'autofinancement :

- La capacité d'autofinancement (CAF) nette est l'indicateur de gestion le plus important. Il mesure exercice après exercice la capacité de la commune à dégager des ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer ses propres dépenses.
- Fin 2013 la commune présente une CAF nette de **-79 595€** due à des investissements beaucoup trop lourds (Mairie, Huchette). En d'autres termes, la commune ne peut assurer le remboursement du capital des emprunts sur les seules ressources de l'exercice. Depuis 2011 on constate un arrêt des investissements importants pour ne pas aller dans le mur. Le remboursement de la dette représente aujourd'hui 431€ par habitant contre 101€ pour le département, 69€ pour la région et 62€ pour le pays.
- Ce constat, à lui seul, vaut tous les commentaires.

5 – L'endettement :

- L'encours de la dette à fin 2013 est de 1 568€ par habitant contre 812€ pour le département, 555€ pour la région et 601€ pour le pays.
- La gravité de l'endettement des communes se calcule en comparant l'encours de la dette au 31 décembre et les produits de fonctionnement de l'année. Pour être acceptable ce ratio doit être inférieur à 1. Pour l'année 2013 il était de **1,04**. Alors on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide mais par n'importe quel bout la situation reste difficile. Le problème réside dans le fait que pour améliorer cette situation, il nous faut arrêter tous les projets d'envergure pour les années 2013, 2014 et 2015 ; demande faite par Monsieur le Percepteur.
- Il est à noter qu'un emprunt de 600 000€ dit, prêt-relais, a été négocié en 2012 prêt in fine remboursable au 25/01/2014. Ce prêt a été remboursé par anticipation le 25/06/2013 et immédiatement, en fait le même jour, ce prêt est aussitôt renégocié avec le même montant mais pour une durée de 15 ans. Cet emprunt a comme seule vertu, le fait d'étaler la dette pour une présentation plus acceptable de la situation.
- Enfin on notera qu'un emprunt de 500 000€, prêt in fine, est souscrit le 27/11/2013 pour 2 ans afin de financer le lotissement LABARREYRE/LA GARE. **Montant des intérêts 31 853.46€.** Cet emprunt est effectué beaucoup trop tôt. Rendez- vous compte le lotissement n'est pas encore achevé. Il est probable qu'une ligne de trésorerie aurait suffi.
- Nous avons décidé de rembourser cet emprunt au 15/12/2014 et avons donc réalisé une économie de 21 000€.
- Au regard de ces chiffres, il était donc normal que nous soulevions le fait que LEON est une commune endettée.**

6 – La fiscalité directe :

-La fiscalité directe comprend trois chapitres :

TH : taxe d'habitation

TFB : taxe foncière sur les propriétés bâties

TFNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties

-Les taux d'imposition ont été augmentés en 2012

TH 13.52% /13.93% soit 258€/ habitant contre 144€ département et 119€ région

TFB 14.12% / 14.54% soit 181€/ habitant contre 113€ département et 123€ région

TFNB 62.29% / 64.16% soit 28€ / habitant contre 25€ département et 27€ la région

-La commune se situe dans la fourchette haute des taux et de façon plus significative en valeur par habitant

7 – Eléments relatifs a la dotation

-La DGF (dotation globale de financement) est en augmentation sur la période de 4.15%. Cependant cela change en 2014 et l'on note une diminution significative des dotations

Dotation forfaitaire -4.49%

DNP – 1.62%

8 – Conclusion :

- On peut dire que fin 2013 avec une CAF **de -80 000€ (-79 595€ exactement)** et **un encours de la dette de 1568€ par habitant**, la commune est dans la difficulté.
- L'emprunt de 600000€ a permis de redonner une bouffée d'oxygène à la commune.
- Avant d'engager de nouveaux investissements d'envergure, nous améliorerons la CAF et nous réduirons l'encours de la dette par habitant.
- Il est regrettable que l'une des rares marges de manœuvre dont nous disposions soit la fiscalité.
- Malgré cela nous nous efforcerons de ne pas modifier les taux actuels

Cette synthèse a été réalisée par Mr Michel RAFFIN, quatrième adjoint et vice-président de la commission Finances.

La 11^{ème} saison culturelle continue jusqu'au 16 mai

Samedi 17 janvier à 20h30 Les Chiche Capon « La 432 »

“L’homme n’est pas voué à se donner la main...sauf en musique où il est capable de bien plus...”

C’est en partant de ce constat et dans un souci d’efficacité que les Chiche Capon ont décidé de réaliser un spectacle multiculturel universel, seul à même de réaliser la mutualisation de tous les publics...”

La musique c’est le charme, l’envoûtement, le suave et aussi l’exil...

Tarif : Plein 14 € et réduit 11 € - Gratuit pour les moins de 12 ans



Samedi 7 février à 20h30 Qui es-tu Fritz Haber ?

L’ultime confrontation du couple de chimistes allemands Clara et Fritz Haber en 1915 au soir de la première utilisation des gaz chlorés dans les tranchées de la guerre 14/18! Clara ne peut pas accepter que l’armée allemande utilise dans les tranchées ce gaz mortel chloré que son mari vient d’inventer. Une violente dispute éclate entre les époux. Ils sont tous les deux juifs, chimistes et allemandes. Cet échange met en lumière leurs multiples désaccords sur la religion, la science et la vie, jusqu’à la tragédie...

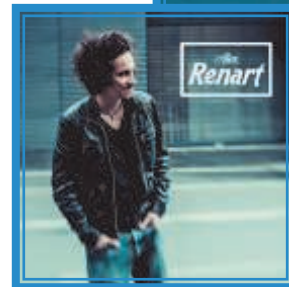
Tarif : Plein 14 € et réduit 11 € - Gratuit pour les moins de 12 ans

Samedi 21 mars à 21h00 « Chantons sous les pins » avec Alex Renart hors abonnement

Comme chaque année nous avons la chance d’accueillir le festival chantons sous les pins .

Nous pourrons applaudir Alex Renart et Délinquante.

Tarif : Plein 14 € et réduit 7 € - Gratuit pour les moins de 12 ans



Samedi 18 avril à 20h30 John Doe’s Guitar

hors abonnement

Si l’esprit West Coast souffle sur la musique de John Doe’s Guitar, c’est que l’auteur compositeur, Pierre Hérenger, a une longue expérience en tant que guitariste de la scène musicale californienne. De ses années passées à Los Angeles, il a conservé ce ton chaud.

Tarif : Plein 14 € et réduit 11 € - Gratuit pour les moins de 12 ans

Samedi 16 mai à 20h30 « Le porteur d’histoire »

Qu’est-ce que l’Histoire ? Qu’est-ce qu’une histoire ? Qui sommes-nous ?

Le Porteur d’Histoire est un récit foisonnant, non linéaire, qui ouvre des tiroirs narratifs et des pistes illimitées de récit, en s’appuyant sur un terreau inépuisable : notre histoire commune.

“J’ai l’intime conviction que seul le théâtre, générateur inépuisable d’imaginaire, permet ce voyage extraordinaire de siècles en siècles, de continents en continents, avec pour seuls moyens des comédiens, quelques costumes et des spectateurs”.

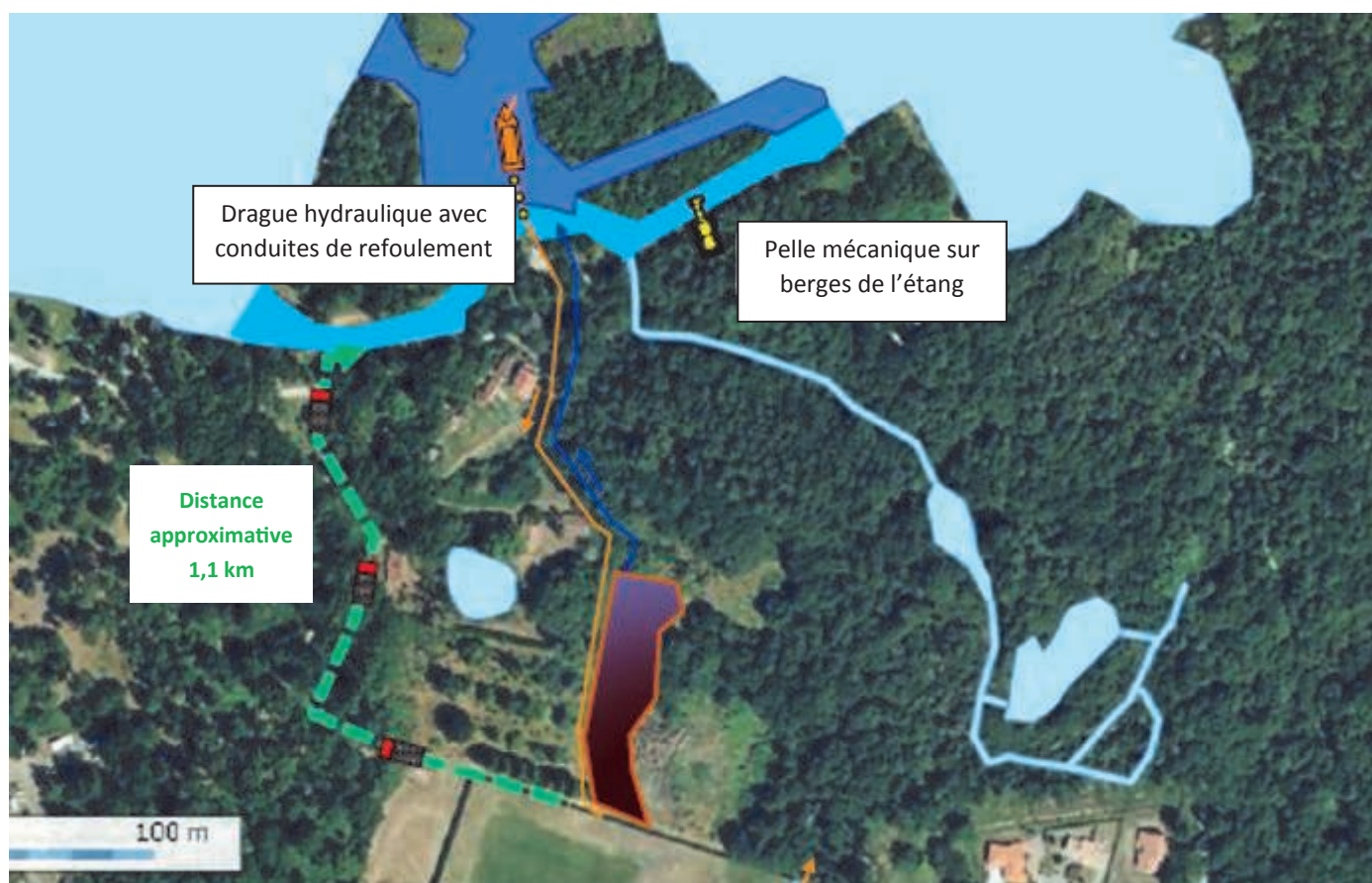
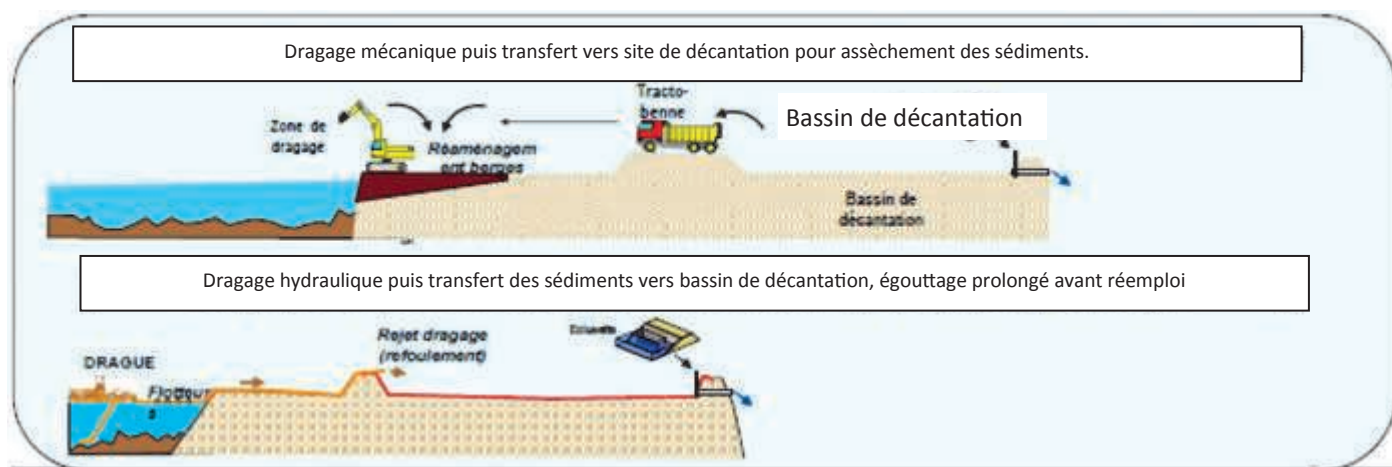
Tarif : Plein 14 € et réduit 11 € - Gratuit pour les moins de 12 ans



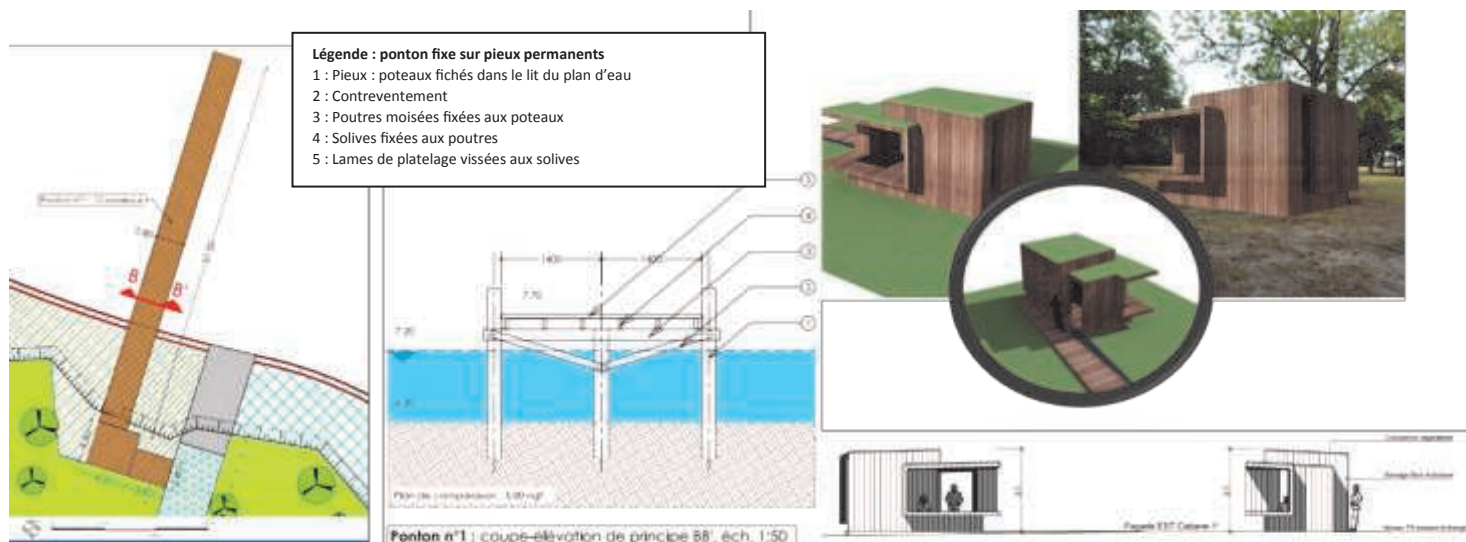
AMENAGEMENT DU LAC

Les travaux d'aménagement des abords de l'étang de Léon commenceront le 2 février, sous la conduite du syndicat mixte Géolandes, en partenariat avec la commune de Léon et la Communauté de Communes. Ils concernent la partie sud-est de l'étang située sur 650 mètres au-delà de l'Hôtel du Lac, à proximité du chemin du Suisse, et consisteront « à réhabiliter le milieu naturel pour permettre d'améliorer les activités humaines et de récupérer un potentiel halieutique du parcours de pêche. »

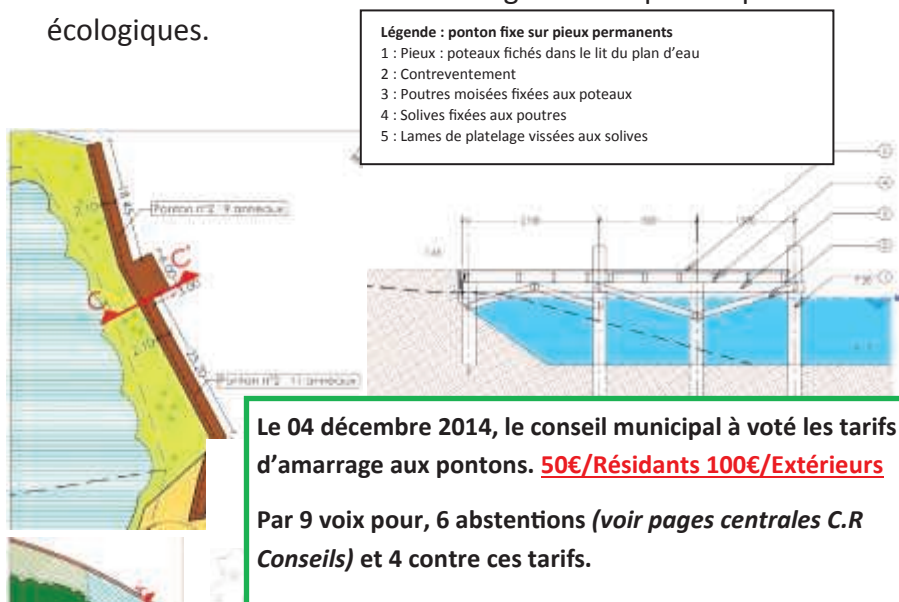
La première tranche des travaux consistera à recreuser le parcours de pêche par un dragage qui rétablira le tirant d'eau nécessaire à la vie piscicole et à l'activité de pêche, tout en supprimant les plantes exotiques invasives. Une partie des 4 000 à 5 000 m³ de sédiments retirés sera utilisée sur les travaux de reprofilage et de protection des berges ainsi que pour la réfection de la roselière. Ces travaux étant indispensables à leur activité, l'association locale de pêche, l'AAPPMA (*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*) et la Fédération des pêcheurs des Landes ont participé à hauteur de 17 000 euros sur les 34 000€ du montant de ces travaux.



Deux pontons : L'aménagement comprendra également la création de deux pontons d'amarrage pouvant accueillir 35 bateaux. En date du 04 décembre 2014, le conseil municipal a délibéré (voir CR 04/12/2014) un tarif de 50€/Léonnais et 100€/extérieur Léon par emplacement sur les pontons.



Aux alentours immédiats, tout sera fait pour faciliter l'accès et rendre le lieu attrayant tout en lui conservant un caractère le plus naturel possible, avec l'édification de deux « cabanes » à pique-nique, la réfection du parking, l'aménagement d'une zone piétonne mais aussi la réalisation de toilettes sèches avec toit végétalisé imposées par le cahier des charges pour satisfaire aux normes écologiques.



Cet aménagement, qui mettra en valeur cette partie du lac tout en préservant son côté naturel, représente un investissement important de plusieurs centaines de milliers d'euros qui, déduction faite des subventions et participations diverses, ne devrait coûter que 70 000 euros à la commune.



2014 Léon vu autrement

Janvier



Février



Mars



Avril



Mai



Juin

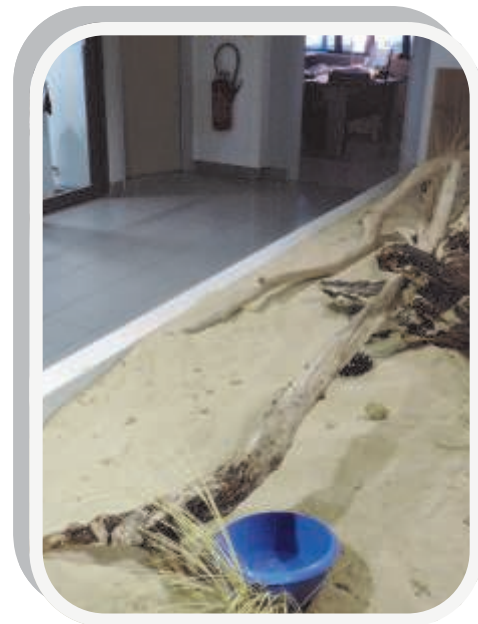


Juillet

Août



Septembre



Octobre



Novembre



Décembre

Ils sont arrivés en 2014 :

CAMOSSI Lorenzo, William, Luc le 05 janvier
NAULIBOIS Raphaël le 28 janvier
DIAZ Noé, Victor, Philippe le 07 juin
SATORI CORCELLA Ruby, Noëlle le 23 octobre
SOUSLEYS LAILLHEUGUE Darell le 09 novembre



Ils se sont mariés en 2014

PEDROS Marie-France et BERGNES Eric le 07 juin
DUMAS Caroline et BOYOD Renaud le 07 juin
HADJALI Djamilia et MAUVOISIN Michel le 23 juillet
DUVIGNACQ Karine et PETRISSANS Grégoire le 06 septembre
SAINT-AMON Aurore et BONAIN Sébastien le 18 octobre



Ils nous ont quittés en 2014 :

Georges, Maurice NEURISSE : 16 janvier	Nicole, Colette LAPEYRE : 9 aout
Jean BRASSENX : 12 février	Amélia COUECQ : 22 aout
Mario DOS ANTOS DA COSTA : 23 février	Lucien, Emile POUCHARD : 12 septembre
Liliane, Elisabeth COVELIERS : 18 mars	Lucien, René PRUVOST : 14 septembre
Daniela MAURIET : 23 avril	Alexis DUVIGNACQ : 17 septembre
Ginette, Henriette SAUTEREAU : 29 avril	Marcel, Robert, François LIE : 19 septembre
Georgette, Denise LIENART : 5 mai	Michelle CAUP : 17 octobre
René, Henri BARTHE : 18 mai	Josette NILSSON : 18 octobre
Aimée DUPIN : 7 juin	Jean-Paul, Gabriel BABUT : 19 octobre
Charlotte, Marie - Rose CAZABON : 14 juin	Pierre BELLEGARDE : 28 octobre
Claude, Pierre, Albert THOORIS : 30 juin	Lucienne Elisabeth PINSOLLE : 30 octobre
André, Basile LARTIGUE : 17 juillet	Marcelle BATS : 18 novembre